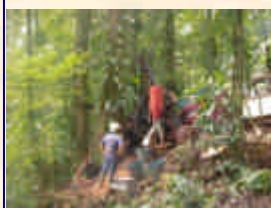


L'INDUSTRIE MINIERE EN GUYANE

Enjeux et Défis



Séminaire du jeudi 4 et
vendredi 5 décembre 2003

Séminaire sur l'industrie minière	2
Récapitulatif des propositions issues du Séminaires	3
Le mot du Président	4
<u>L'ACTIVITE MINIERE EN GUYANE</u>	5
Historique	6
Localisation des exploitations en 2002 (AEX, PEX et Concessions)	7
La situation économique de la filière	8
<u>CONSULTATIONS ET ATTENTES DES PROFESSIONNELS</u>	11
Accès à la ressource, gestion de la ressource et aménagement du territoire	12
Gestion des Ressources Humaines et Droit du Travail	14
Environnement, amélioration technique et Sécurité	16
Financement et Fiscalité	18
<u>SYNTHESE DES ATELIERS – LES PROPOSITIONS</u>	19
Atelier n°1 - Accès à la ressource, gestion de la ressource et aménagement du territoire	20
Atelier n°2 - Gestion des Ressources Humaines et Droit du Travail	24
Atelier n°3 - Environnement, Amélioration Technique et Sécurité	27
Atelier n°4 - Financement et Fiscalité	31
<u>CONCLUSION</u>	34
<u>REMERCIEMENTS</u>	38
<u>ANNEXES</u>	40
1 – Contributions des partenaires « institutionnels »	41
2 - Activité Minière - Synthèse du document DRIRE	42
3 - Les méthodes d'exploitation	45
4 - Le Parc National	46
5 - Organisation Technique du Séminaire	48
6 – Quelques adresses	49

Séminaire sur l'industrie minière

Les activités économiques de la Guyane (industrie, services, commerce) ont déjà fait l'objet de nombreuses études. Cependant, peu de démarches pragmatiques ont à ce jour été entreprises pour partir de l'existant en matière industrielle, notamment en ce qui concerne la filière minière.

Il était souhaitable que le développement de pistes industrielles s'inscrive dans une démarche participative et prospective dédiée à l'essor de l'industrie minière de notre département.

Pour ces raisons, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane a organisé ce séminaire, composé de quatre ateliers, afin de répondre à une double interrogation :

- Quels enjeux en terme de développement économique pour le potentiel minier de Guyane ?
- Comment intégrer dans l'économie régulière les activités minières, afin qu'elles deviennent un support significatif du développement de la Guyane ?

Ce séminaire sur l'Industrie Minière s'est tenu à la CCI Guyane, les 4 et 5 décembre 2003, et a permis d'aborder, sous forme d'ateliers, les thématiques suivantes :

- Accès à la ressource, Gestion de la ressource et Aménagement du territoire
- Gestion des Ressources Humaines et Droit du Travail
- Environnement, Amélioration technique et Sécurité
- Financement et Fiscalité

Les participants ont été : les entreprises du secteur, les organisations professionnelles, les organismes de tutelle et d'accompagnement, les organismes sociaux, la Gendarmerie, la collectivité régionale...

Le présent document reprend l'ensemble des débats et échanges ayant eu lieu durant ces deux journées.

Après un bref état des lieux de la filière minière, il restituera les attentes des professionnels, telles qu'elles sont apparues lors des rencontres préparatoires au séminaire, puis reprendra les différentes propositions émanant des ateliers, afin d'aboutir à une conclusion d'ensemble portant sur les actions à conduire.

Récapitulatif des propositions issues du Séminaires

Propositions	
Accès à la ressource, Gestion de la ressource et Aménagement du territoire	
1	Faciliter l'accès aux pistes aurifères, grâce à la création d'une redevance spéciale dont s'acquitteraient les détenteurs de titres miniers
2	Recenser les POS/ PLU bloquant l'activité minière et agir dans un cadre partenarial en vue de leur évolution
3	Renforcer la connaissance des ressources minières, au bénéfice des opérateurs et des Collectivités, par le rétablissement d'un Bureau d'Aide Technique du BRGM
4	Bénéficier de l'imagerie satellitaire pour positionner le potentiel minier par rapport aux différentes zones d'aménagement
Gestion des Ressources Humaines et Droit du Travail	
5	Elaborer un politique de formation dans le domaine «Activités minières»
6	Créer une habilitation pour exercer la profession minière
7	Simplification des formalités administratives pour les personnes étrangères
8	Mise en conformité des sociétés concernant l'établissement du document unique. (Elaboration d'un guide méthodologique à l'instar de ce qui a été fait dans le BTP, qui sera conforté par les spécificités des conditions de travail de chaque entreprise, en concertation avec les instances représentatives du personnel, ou à défaut avec les salariés).
9	Mise en place un contrat d'étude prospective et à tout le moins d'affiner la connaissance de ces aides par une réunion technique avec les services concernés.
Environnement, Amélioration technique et Sécurité	
10	Créer un Centre Technique Minier.
11	Aider les artisans miniers à mettre en place des technologies propres ne faisant plus appel au Mercure
12	Création d'un laboratoire de traitement et d'affinage de l'or hors site, commun à plusieurs artisans via un GIE par exemple
13	Création d'un groupe de travail sur la réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation
14	Création d'un Hélicoptère au plus près des sites miniers
15	Création des assises de la sécurité
16	Organiser la lutte en amont et en aval des sites d'orpaillages clandestins
17	Bénéficier de l'imagerie satellitaire pour positionner le potentiel minier par rapport aux différentes zones d'aménagement
Financement et Fiscalité	
18	Finaliser la réflexion sur la problématique de la détaxe du carburant en faveur du secteur minier.
19	Créer les conditions de la bancarisation des entreprises du secteur, par un dispositif d'accompagnement collectif et individuel approprié.
20	Solutionner la problématique de la durée d'amortissement du matériel d'exploitation dans le cadre du recours à la défiscalisation.
21	Apporter des réponses opérationnelles concernant les procédures de paiement en espèces et en or.
22	Associer les comptoirs d'or à une démarche en faveur d'une taxation rationnelle des exportations et d'un meilleur contrôle des activités concernées.

Le mot du Président

Je me réjouis de la tenue de ce séminaire, qui a répondu à un engagement pris par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, à la demande de ses ressortissants.

Nous avons entamé un véritable débat sur le problème de l'exploitation de l'or en Guyane - au-delà de tous les clivages, au-delà de tous les fantasmes qui naissent dans l'opinion publique - avec les professionnels, les pouvoirs publics, les collectivités en charge du développement économique et de l'encadrement de ce métier.

Le secteur minier - bénéfique à l'économie locale – peut l'être plus encore, cependant, les entreprises locales rencontrent des difficultés pour accéder à la ressource. Les divergences d'intérêts privés et publics nécessitent parfois de favoriser la concertation.

La CCI Guyane s'engage aux côtés des professionnels du secteur, afin de faire « sauter » les verrous administratifs, techniques et financiers, qui empêchent un développement harmonieux et encore plus audacieux de cette activité. Elle souhaite également contribuer à la promotion d'une image aurifère propre et attractive pour la jeunesse guyanaise.

D'ores et déjà, je peux affirmer que l'objectif et les conclusions premières que nous tirons de ces rencontres, sont qu'il est nécessaire pour faire avancer ce secteur, que l'ensemble des professionnels parle d'une même voix et montre ainsi véritablement une volonté d'organiser la filière, afin qu'elle soit réellement prise en compte par les instances économiques et politiques.

Cette manifestation a montré que l'exploitation de l'or ne doit plus être mise en opposition avec un environnement sain. Les professionnels de ce secteur sont prêts et ont la volonté d'atteindre cet objectif. Il convient de montrer la voie, et de leur donner les moyens d'y parvenir.

Je pense également que ces assises permettront de trouver des solutions aux problèmes de financement du secteur, et par là même d'éradiquer l'ensemble des marchés parallèles, l'ensemble des pratiques financières illicites qui règnent encore.

Sur ce point, un atelier particulier a permis de rapprocher la politique nécessaire et efficace de l'Etat, en matière de sécurité et de respect de l'ordre d'une manière générale, des problèmes de terrain rencontrés par les entreprises guyanaises, qu'elles soient industrielles ou artisanales.

Il convient, à mon sens, de sortir de la « monoculture » du spatial et l'industrie minière fait partie des solutions à ce problème, comme le tourisme ou la pêche.

Mes collègues élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane et moi-même, nous voyons dans le développement de ce secteur une véritable priorité face à la nécessaire industrialisation de la Guyane.

Jean-Paul LE PELLETIER
Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de la Guyane

L'activité Minière en Guyane

Historique

Après sa découverte en Guyane en 1854, l'or est devenu à cette époque l'une des premières richesses du département.

La ruée vers l'or qui s'est poursuivie de 1875 à 1950, et l'essor économique qu'elle a permis, étaient le fait d'une industrie aurifère structurée, qui exploitait aussi bien l'or alluvionnaire que primaire.

À cette époque, dans ce secteur d'activité, la Guyane était à l'avant-garde de l'exploitation, si bien qu'elle représentait pour les pays voisins l'exemple à suivre. Depuis, ces pays ont développé leur propre industrie minière et la Guyane, hélas, est restée à la traîne.

Suite à la grande dépression de 1929, le prix de l'or a été gelé, pour se stabiliser entre 1950 et 1973 à une valeur d'environ 35 \$ l'once. De ce fait, il s'en est suivi en Guyane, comme dans le monde entier, un ralentissement drastique de la production aurifère.

Au sortir du creux de la vague qui a duré 40 années, le premier choc pétrolier, survenu en 1973, a vu la libération des cours de l'or qui a permis le redémarrage de la production aurifère mondiale dès le début des années 80.

Au début des années 90, la persistance à un niveau très élevé, rentable, des cours de l'or et l'arrivée de nouvelles techniques d'exploitation alluvionnaire ont conduit à un regain de l'activité minière en Guyane qui se poursuit encore de nos jours. Historiquement, de 1857 à 2002, la production aurifère en Guyane a été de 205 tonnes d'or.

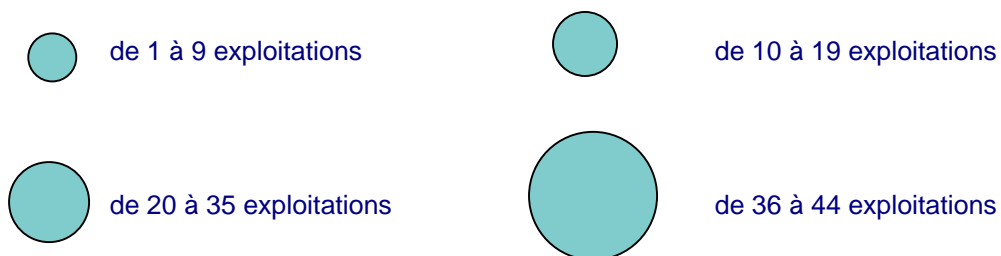
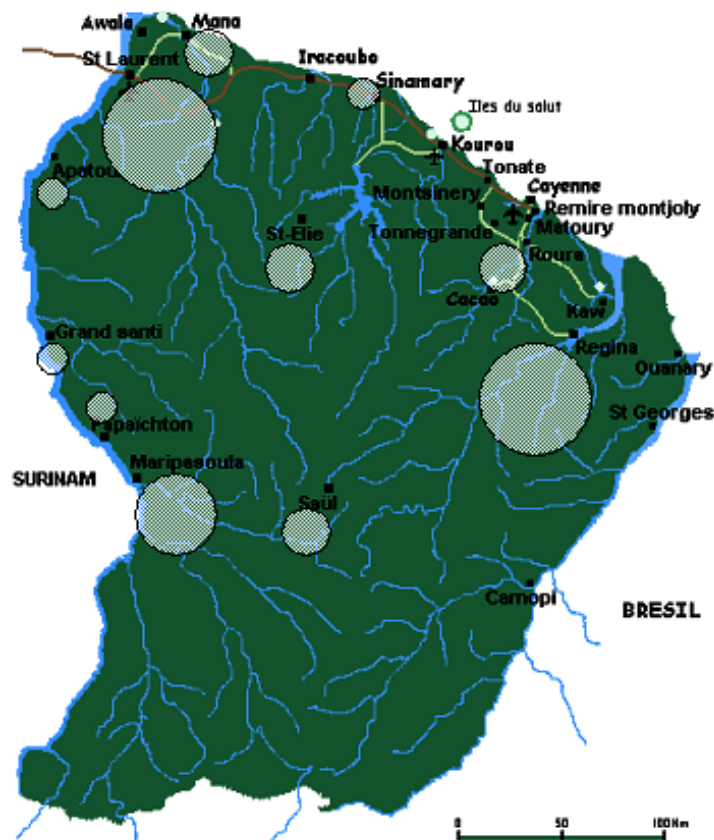
Par ailleurs, toujours dès le début des années 90, des compagnies minières internationales ont choisi d'investir en Guyane et ont réalisé 150 millions d'Euros en travaux d'exploration. Ceux-ci ont permis de mettre en évidence près de 120 tonnes de ressources d'or primaire.

L'annonce de résultats faussés concernant un important projet aurifère en Indonésie a été le déclencheur, en 1996, de la perte de confiance de tous les « Fonds d'or ». De plus, la décision simultanée des banques centrales européennes de vendre leurs réserves d'or a entraîné la chute des cours, pour atteindre leur niveau le plus bas en juillet 1999. Tout investissement en exploration a été gelé. Les conséquences de cette situation ont été, qu'au niveau mondial, tous les budgets d'exploration des sociétés minières ont été réduits et réinvestis dans leurs propres projets d'exploitation pour augmenter leurs réserves, et, de ce fait, bon nombre de sociétés juniors spécialisées dans l'exploration ont disparu, faute de fonds disponibles sur les marchés boursiers. Les seules sociétés qui, en Guyane, ont pu faire face à la crise ont été celles qui détenaient des mines en production à l'étranger. On peut citer par exemple les sociétés Asarco, Cambior, Gold Fields et Golden Star (représentée par Guyanor), qui sont toujours présentes en Guyane.

Il est à noter que la plupart des projets d'exploration primaire sont situés sur des découvertes faites par le BRGM, lors des travaux de l'Inventaire Minier (1975-1996).

Le contexte existant a favorisé l'émergence de sociétés locales, de type PME/PMI, légalement constituées, qui se sont investies dans l'exploitation de gisements aurifères alluvionnaires. La production totale de cette exploitation alluvionnaire est actuellement d'environ 10 tonnes par an, dont 3 à 4 tonnes déclarées par les PME/PMI.

Localisation des exploitations en 2002 (AEX, PEX et Concessions)



1 - AEX Autorisation d'Exploitation – PEX : Permis d'exploitation

La situation économique de la filière

Le secteur aurifère, premier poste à l'export, hors spatial, a connu une augmentation de son chiffre d'affaires en 2000 (source IEDOM). La situation de secteur reste cependant fragile. La volatilité des cours de l'or persiste et les budgets consacrés à l'exploration et à la recherche sont en diminution (-40%). Par ailleurs, le secteur souffre d'un climat d'insécurité grandissant, conséquence de l'orpaillage clandestin.

Activité aurifère en chiffres

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Production d'or déclarée (kg)	2 580	3 183	2 704	2 967	3 545	4 058	3255
- exploitation PME	2 245	2 364	1 797	1 780	1 996	2 529	1975
- artisans mineurs	335	819	907	1 187	1 549	1 529	1280
Investissements de recherche (M€)	15	26	13	8	5	4,3	4
Demande de titres miniers	226	268	154	124	93	96	74

Les acteurs

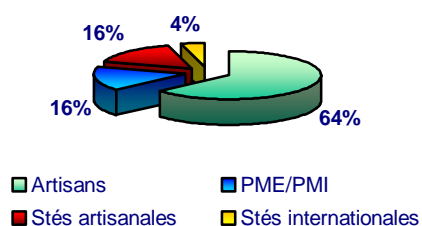
Trois catégories d'opérateurs miniers sont recensées en Guyane : les filiales des groupes miniers internationaux (7), les PME locales (26) et les artisans mineurs (60). En plus de ces trois catégories, il conviendrait de citer les activités non déclarées ou clandestines.

Principaux groupements :

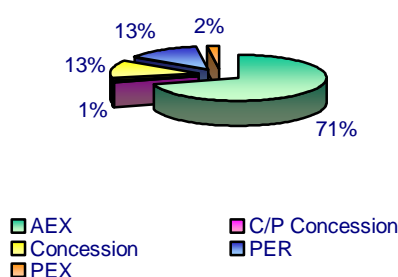
- Association Guyanaise Interprofessionnelle pour l'Exportation Minière - AGIEM (domaine : PME)
- Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane - FEDOMG
la FEDOMG regroupe 3 syndicats d'artisans :
 - SOGUY - Syndicat des Orpailleurs de Guyane
 - APOGE - Association des Producteurs de Guyane
 - SMOG - Syndicat Minier de L'ouest Guyanais
- Groupement des Sociétés Minières de Guyane - GSMG (domaine : PME & sociétés minières internationales)

Nombre d'emplois (déclarés) : environ 1000

Exploitants répartis selon le statut



Nature des titres



Source: DRIRE, données 2003

Les problèmes rencontrés par les petits exploitants miniers sont notamment d'ordre financier, face au manque de soutien apporté par les banques de la place. Ils font état du coût prohibitif de la constitution des dossiers de demande d'autorisation, des frais importants qui découlent du transport jusqu'aux sites d'exploitation, parfois uniquement accessibles par voie aérienne, et de l'achat de carburants dont ils sont de grands consommateurs.

L'orpaillage clandestin

Un flux non contrôlé d'orpailleurs clandestins a profité du contexte et des infrastructures existantes pour s'implanter massivement et durablement sur toutes les zones aurifères de Guyane.

On estime actuellement la population clandestine à environ 10 000 personnes, et la production illégale, ces 5 dernières années, à environ 35 tonnes d'or. Ceci correspond à un revenu brut annuel de 14 000 Euros par clandestin.

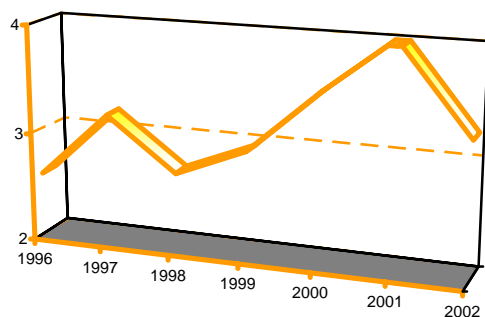
Source : Groupements professionnels du secteur

La filière minière affirme qu'elle se démarque entièrement de ces activités clandestines, dont elle demande l'éradication.

Des PME/PMI locales sont en train de développer des efforts considérables, afin d'instaurer la récupération de l'or au moyen de méthodes gravimétriques qui permettront de bannir totalement l'utilisation du mercure, dans les années à venir. Ce vœu de toute la profession reste conditionné par l'élimination totale de l'activité clandestine qui est aujourd'hui la cause principale des nuisances environnementales, qui ternissent l'image de l'activité minière légale et de la Guyane dans son ensemble.

La production et le potentiel aurifère guyanais

Production d'Or (Tonnes)



La production annuelle (déclarée) d'or alluvionnaire avoisine les 3,5 tonnes.

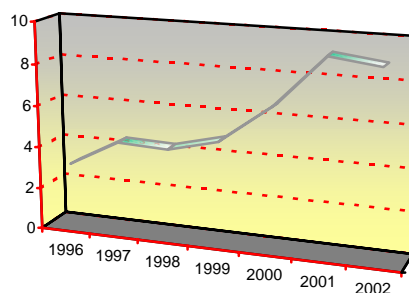
Compte tenu des découvertes **d'or primaire** effectuées depuis 1993 par les compagnies minières internationales et de la production actuelle d'or alluvionnaire, on peut espérer une production aurifère de 20 à 25 tonnes par an pour les 5 années à venir, ce qui représente une valeur brute de 250 millions d'Euros par an. Les gains nets annuels qui en résulteraient, s'établiraient aux alentours de 80 millions d'Euros.

Source DRIRE

Simultanément, suite à la remontée des cours de l'or, le potentiel minier restant à découvrir permettrait des investissements de même grandeur que ceux des années 90 pour arriver à mettre en évidence un tonnage du même ordre que celui déjà découvert, soit 120 tonnes pour les 10 années à venir, qui pourrait garantir une production continue sur les 20 prochaines années.

Aujourd'hui, le secteur aurifère représente le premier secteur exportateur de Guyane avec environ 10 tonnes or par an (100 millions Euros)

Exportations d'Or déclarée (Tonne)



Source Douane

Consultations et attentes des professionnels

Lors de plusieurs réunions préparatoires, les professionnels du secteur, représentés par leur groupement respectif (AGIEM, GSMG, FEDOMG) ont pu contribuer à la réflexion sur le devenir du secteur minier en Guyane.

Ce travail préalable, organisé sous l'égide de la CCI Guyane, était destiné à servir de base pour l'organisation du séminaire.

Les préoccupations des exploitants témoignent de la diversité des chantiers que nous devons mener afin de répondre à la problématique générale qui suit :

Développement économique et industriel ; enjeux et défis pour la Guyane ?

Accès à la ressource, gestion de la ressource et aménagement du territoire

1. Problématique des pistes d'accès aux sites aurifères

La plupart des pistes forestières en Guyane - ouvertes pour les besoins des activités aurifères et d'exploitations forestières - constituent des voies d'accès primordiales pour le développement économique du département. Toutes ces pistes n'ont pas actuellement le même statut, ni le même état d'entretien.

Paul-Isnard (de la croisée d'Apatou à Citron) : 55 km	Apatou (de la croisée d'Apatou à Apatou) : 45 km
Bon Espoir : 15 km	Espérance : 30 km
Saint-Elie : 25 km	Crique Plomb : 14 km
Bélizon : 40 km	Bélizon à Dorlin, via Saül (dite « piste des Américains ») : environ 150 km
Coralie : 20 km	Camp Caïman : 10 km
Yaou : 17 km	Changement – Sainte Marie : 10 km

Le principal problème est la dégradation des pistes engendrée par la circulation des gros engins et des conditions météorologiques difficiles. **Il est donc nécessaire d'entretenir les pistes déjà ouvertes (et de réouvrir certaines d'entre elles)**, pour préserver l'outil de travail des professionnels du secteur leur permettant l'accès à la ressource.

Sur un plan administratif, la réflexion pourrait s'orienter vers l'inclusion d'une clause spécifique liée à l'entretien des pistes dans les conventions ONF d'occupation temporaire du domaine privé de l'Etat pour activité minière (exemple de la piste de Paul-Isnard).

En terme de financement ; envisager la création d'un fonds spécial réservé à l'entretien et financé par l'ensemble des utilisateurs, alimenté par une redevance spéciale appliquée aux détenteurs de titres miniers et versée sur un compte bancaire séparé, pour une complète visibilité et transparence.

Le Conseil Régional serait sollicité dans le cadre du financement des pistes, comme il l'a déjà été précédemment (piste de Saint-Elie en 1997).

Autres possibilités de financement proposées par les professionnels :

La détaxe du carburant est envisageable dans la mesure où l'ouverture des pistes et leur entretien sont à la charge des opérateurs miniers, la taxe sur le carburant servant à l'entretien des routes...

Existe-t'il une possibilité d'utiliser pour le financement des pistes une partie de la taxe d'octroi de mer ?

2. Problématique de la délimitation du Parc National de la Guyane

La future création du Parc National de la Guyane est une des préoccupations premières des exploitants. La question des limites du Parc doit être soulevée lors du séminaire – le risque étant qu'une partie du potentiel géologique de la Guyane soit mise sous cloche, sans possibilité d'exploitation d'aucune sorte.

3. Accès à l'information

Rôle du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en Guyane

La plupart des projets d'exploration primaire sont situés sur des découvertes faites par le BRGM lors des travaux de l'Inventaire Minier (1975-1996).

Il y a une quantité très importante d'informations issues de ces travaux, ainsi que de ceux menés par le Service Minier Régional. De plus les professionnels miniers ont accueilli favorablement la présentation du SIG¹ Ressources Minérales en Guyane qui a pour objectif la consolidation de ces informations (BRGM mi-novembre 2003).

Pour parfaire leur action, il serait souhaitable de créer un centre d'aide technique à l'accès à la ressource et à l'exploitation. Cet élément sera développé en atelier 3.

Imagerie satellitaire et cartographie

La profession minière souhaite profiter de technologies de pointe, notamment en imagerie satellite.

La cartographie EPAG (Etablissement Public d'Aménagement en Guyane) renseignant l'ensemble des zones d'aménagement de toutes sortes en Guyane, il serait souhaitable que les opérateurs miniers puissent avoir un accès libre et direct à ces données, afin d'éviter des pertes de temps et des déconvenues dans le traitement des dossiers de demande de titres miniers (AEX, PER, etc.)

4. Définition de la Politique Minière en Guyane par l'Etat et la Région

Fort de la décentralisation, l'ensemble de la profession souhaiterait connaître la politique de l'Etat et de la Région à long terme en matière de développement minier en Guyane, ceci afin de mieux s'organiser.

¹ Système d'information géographique

Gestion des Ressources Humaines et Droit du Travail

Le secteur aurifère souffre d'un manque de main d'œuvre qualifiée tant locale qu'étrangère (Brésil, Suriname, Haïti).

Afin de pouvoir disposer, à l'avenir, d'une telle main d'œuvre qualifiée dans le département, des solutions au niveau local et en terme interrégional sont proposées.

1. Politique de formation dans le domaine « activité minière »

- Mieux utiliser les structures de formation existantes sur la Guyane qui pourraient, si nécessaire, être complétées par la création d'une école de formation de techniciens, d'agents de maîtrise et de cadres techniques permettant de dispenser les formations qualifiantes qui font gravement défaut aujourd'hui au secteur minier guyanais (plombier, mécanicien BTP, électricien BTP, chauffeur d'engins, technicien en maniement d'explosifs, foreur, opérateur topographe, dessinateur DAO, etc.).
- Les qualifications délivrées par les organismes de formation pourraient être délivrées partiellement ou en totalité à partir de formations dispensées « sur le tas », dans l'entreprise par des professionnels expérimentés et reconnus dans les différents métiers.

Les deux objectifs principaux de ce projet étant :

- d'améliorer l'image de l'industrie aurifère auprès des jeunes et de la population guyanaise, en la rendant plus dynamique et attractive. L'objectif étant de donner aux jeunes l'envie de travailler dans le secteur minier en leur proposant des formations qualifiantes et des perspectives professionnelles en adéquation avec les besoins de main d'œuvre et le développement économique de ce secteur ;
- de doter à court et à moyen termes la Guyane de promotions successives de jeunes, compétents, formés et qualifiés, prêts à s'investir dans l'un des secteurs économiques les plus prometteurs pour le développement du département. Les jeunes ainsi formés et qualifiés dans différents métiers, auraient la possibilité de faire valoir leurs compétences techniques ou d'encadrement dans d'autres secteurs d'activité, à l'intérieur ou hors du département.

Par exemple, au début de la mise en exploitation de la mine d'Omaï au Guyana en 1992, la part des travailleurs expatriés était de 20%. Aujourd'hui, grâce à la politique de formation sur le terrain de jeunes guyaniens, mise en place ces dernière années, la proportion de l'effectif expatrié ne représente plus que 5% de la main d'œuvre employée dans cette mine.

2. Simplification des formalités administratives pour les personnes étrangères

- Succession logique des procédures (par exemple, inscription au Registre des Métiers, formalités d'embauche, DUE (Document Unique d'Embauche), passeport au lieu d'un extrait d'acte de naissance, ou document du Consulat, etc...).
- Utilité des deux visites médicales OMI et Médecine du travail ?

3. Habilitation pour exercer la profession minière

Comment apprécie-t-on et contrôle-t-on les capacités techniques et financières des personnes qui souhaitent exercer une activité minière ?

4. Mise en conformité des sociétés vis-à-vis du « Document Unique »

Thème : l'obligation faite aux entreprises d'établir le « Document Unique », leurs expériences et leurs attentes.

5. Autres interrogations du secteur

- les aides financières à la formation,
- les objectifs de la Mission Guyane, mise en place pour favoriser la création d'emplois, les résultats obtenus dans les différents secteurs économiques, ses dispositions principales et ses modalités de mise en œuvre en vue de son application au secteur minier.
- la LOPOM (Loi programme pour l'Outremer) qui permet à l'entreprise d'alléger ses charges patronales à hauteur de 140% du SMIC (dont bénéficie le secteur minier sans limitation du nombre d'employés).

Environnement, amélioration technique et Sécurité

Ce thème apparaît comme transversal et devrait être abordé dans tous les ateliers.

1. Politique du Conseil Régional en matière d'Environnement

Dans le cadre d'un changement des techniques extractives (abandon de l'utilisation du mercure, extraction de l'or par gravimétrie à l'aide de tables vibrantes), dans le respect des règles environnementales, la Région prévoit-elle la mise en place de financements spécifiques ?

2. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

À l'heure actuelle, aucune des installations industrielles aurifères de Guyane n'est en conformité avec les dispositions légales relatives aux ICPE. Cette mise en conformité représente un investissement lourd, difficilement absorbable par des petites entreprises déjà fragilisées par des coûts de fonctionnement importants. La profession souhaite la mise en place d'un fond de mise en conformité.

3. Missions de contrôle de l'Administration

Les professionnels souhaitent que les missions de contrôle de l'Administration en matière d'orpaillage soient précisées et mises en oeuvre plus rapidement (réduction du délai entre la déclaration du plaigant et l'intervention des forces de l'ordre).

Par ailleurs, le secteur est demandeur de contrôles en matière sanitaire et sécuritaire, afin d'éradiquer les fléaux de tous ordres (accroissement dramatique du paludisme, sida, prostitution, drogue, trafics de carburants, d'armes, de nourriture, de matériels, de véhicules, etc. qui se sont amplifiés.

La question de la création de la Police des Mines sera abordée lors du séminaire.

4. Opérations contre l'orpaillage clandestin et moyens insuffisants de l'Administration

La profession minière se réjouit favorablement de l'intensification des opérations de gendarmerie (opérations « Anaconda ») contre l'orpaillage clandestin de la part de l'Administration et reconnaît les gros efforts entrepris ces derniers temps et leurs résultats. Cependant, et malgré les nombreuses plaintes déposées par la plupart des opérateurs, les moyens mis en oeuvre apparaissent encore insuffisants devant l'ampleur de la situation.

La filière souhaite donc que des moyens supplémentaires, aussi bien financiers que matériels, soient donnés aux différents organismes administratifs de contrôle et de répression (hélicoptères, potentiel de vol, embarcations fluviales, véhicules, personnels, etc.).

Compte tenu des problèmes d'insécurité rencontrés sur les sites aurifères, deux solutions s'imposent :

- l'Etat donne les moyens financiers et matériels à l'Administration pour juguler l'insécurité sur les sites (protection des biens et des personnes),
- ou l'Etat donne l'autorisation aux opérateurs miniers de se doter d'équipes de sécurité armées.

5. Réhabilitation des sites d'orpaillage

- Réhabilitation des sites d'orpaillage légaux : quel niveau de réhabilitation, quelles méthodes à préconiser ?
- Réhabilitation des sites d'orpaillage clandestins abandonnés :
 - ✓ situés à l'intérieur d'un titre minier, et régulièrement dénoncés à l'Administration : quelle responsabilité pour le détenteur du titre minier ?
 - ✓ situés hors d'un titre minier ?

6. Validation des demandes auprès des Ministères

Un Comité de Pilotage pourrait être créé, afin que les demandes formulées par les opérateurs miniers en matière d'insécurité et d'environnement soient analysées et transmises au Représentant de l'État. Ce qui permettrait de conforter les dossiers transmis aux Ministères compétents.

7. Réactivation du Service Minier Régional (S.M.R.)

Par défection du financement de la part du Ministère de l'Industrie et du BRGM, à hauteur 50 % chacun, ce service a été supprimé début 2003. À la demande générale des opérateurs miniers, et pour le maintien de l'accès à la ressource, la filière souhaite que ce service soit rétabli et renforcé (méthodologie d'exploitation et de traitement du minerai).

Financement et Fiscalité

De nombreux exploitants n'ont pas accès aux financements bancaires classiques et / ou aux aides publiques, car ils ne remplissent pas les conditions nécessaires au regard des établissements financiers et de l'administration.

Cependant, la question du financement dépasse le cadre de l'entreprise. Il apparaît que le secteur souffre d'un manque de financement en terme d'infrastructure, de formation, d'accès à l'information, ainsi qu'au niveau de l'entreprise.

1. Possibilités de disposer de fonds issus :

- de la redevance spéciale d'aide à la filière minière pour l'entretien des pistes d'accès aux sites aurifères (taxe sur les carburants, Octroi de Mer).
- du fonds de réhabilitation environnementale venant de la vente des équipements saisis lors des opérations contre l'orpaillage clandestin.

2. Accès au Crédit bancaire

Hormis les crédits fournisseurs, les professionnels sont confrontés à des difficultés de trésorerie dues à la frilosité des banques locales.

Les projets de création (ou de développement) d'entreprises ne bénéficient pas de prêts bancaires.

Interrogation de la profession :

Qu'envisagent la Région et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du secteur minier (Crédit Industriel à taux bas, à 2 % ...).

3. La fiscalité

Sur ce point les interrogations sont diverses et variées :

Octroi de Mer intérieur

En matière d'aides, de fonds ou de subventions dont pourrait bénéficier la filière minière, tour de table sur la possibilité d'utilisation de la taxe d'Octroi de Mer et à quelles fins ?

Nomenclature douanière

Définition de l'or ?

Règlements en espèces

Actuellement, en Guyane, pour tout règlement en espèces supérieur à 762 €, une taxe de 5% est appliquée. Cette disposition pénalise les sociétés. Est-il possible d'envisager une modification ?

Déclarations de production d'or

Quels sont les critères qui définissent la différence entre les quantités d'or déclarées par la DRIRE et celles déclarées à l'export par les Douanes ?

Synthèse des ateliers – Les propositions

Atelier n°1 - Accès à la ressource, gestion de la ressource et aménagement du territoire

Cet atelier, considéré par certains comme étant le plus sensible, a rassemblé une cinquantaine de participants. Les débats furent souvent passionnés, mais toujours constructifs.

Les thèmes délicats traités nécessitent que les premiers éléments de réponses voient le jour dans les meilleurs délais.

Plusieurs constats ressortent des discussions. Qu'il s'agisse de l'inexistence présumée d'une politique minière en Guyane ou des contraintes en terme d'accès à la ressource, tant au niveau administratif qu'au niveau du terrain.

I – Le constat : dialogue, transparence et perspectives sont nécessaires

1-1 L'attribution des titres miniers

Certains professionnels ont la conviction que les procédures d'attribution des titres miniers ne s'effectuent pas dans des conditions de transparence optimale, ce que réfutent les Services de l'Etat.

Ils opposent la notion de "propriété du sol" à celle de « légitimité du sol ».

1-2 L'existence d'intérêts antinomiques

- Il semble y avoir divergence entre les intérêts des petites exploitations et ceux des sociétés internationales, notamment quant à la superposition des titres miniers,
- Il n'existerait pas de corrélation entre valorisation du potentiel économique et préservation patrimoniale, environnementale.

L'évolution du Code minier et la disparition des royalties issues de la superposition des titres miniers d'exploitation sur des permis d'exploitation, sont considérées comme étant des avancées notables, pour ce premier point.

Le deuxième point fait référence à l'intégration des activités minières dans :

- le patrimoine forestier ;
- les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ;
- les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), les Espaces Naturels Sensibles, les arrêtés de protection de biotope, les Réserves Naturelles ;
- les cartes communales et les PLU².

Ceci appelle un nécessaire consensus pour que soient pris en compte

- les aspects de développement durable ;
- l'héritage laissé aux générations futures ;
- les espaces nécessaires à l'expression du potentiel économique du secteur minier ;
- la nécessaire intégration du droit coutumier ;
- les capacités « d'expérimentation » au sein des zones protégées .

² Plan local d'urbanisme

Cette intégration suppose par ailleurs des moyens techniques et financiers de la part de l'Etat, des Collectivités et des opérateurs.

Au delà de ces aspects, il a été jugé difficile de projeter le secteur minier dans l'avenir sans l'existence d'une politique basée sur des enjeux de développement économique.

1-3 La politique minière

Pour les professionnels, le préalable à l'élaboration d'une telle politique nécessite un état des lieux objectif de la filière.

Celui-ci permettrait de positionner le secteur minier en matière de contribution au développement social et économique de la Guyane, de valider la problématique sectorielle, de rappeler les atouts et contraintes associés et de proposer les axes d'action des programmes d'appui correspondants.

À ce titre, les professionnels réclament une réelle vision des ambitions de l'Etat et de la Région pour le secteur minier en Guyane.

II – L'accès à la ressource

Faciliter l'accès aux pistes aurifères, grâce à la création d'une redevance spéciale dont s'acquitteraient les détenteurs de titres miniers.

L'accès à la ressource doit être organisé de manière à garantir le développement durable des activités minières et à concilier les enjeux environnementaux et ceux liés au développement économique du secteur.

La réponse serait la création d'un fonds spécial financé – sous forme d'une redevance - par les opérateurs eux-mêmes ou par l'affectation de la taxe sur le carburant à l'entretien et la construction de pistes.

Il convient de réfléchir sur les modalités de calcul et du montant de la redevance, ainsi que sur les modalités de prélèvement et de contrôle.

Le secteur est sur ce point, disposé à contribuer à cette réflexion, pour plusieurs raisons :

- préservation de l'outil de travail,
- capacités d'exploitation renforcées,
- recours moindre à l'hélicoptère,
- diminution des charges d'exploitation.

L'ONF est retenu en tant que partenaire privilégié de cette réflexion, notamment en ce qui concerne les conventions d'occupation temporaires du domaine privé de l'Etat.

III – L'aménagement du Territoire

Recenser les POS³ / PLU bloquant l'activité minière et agir dans un cadre partenarial en vue de leur évolution.

L'objectif est principalement d'éviter (ou de mettre fin à) des situations d'inégalité (en terme d'accès à la ressource) entre les opérateurs miniers et de favoriser l'adéquation exploitation / protection, sur l'existant et sur le potentiel minier.

La démarche peut également contribuer à nourrir la réflexion relative à la création d'un « espace minier artisanal ».

Il est proposé les modalités suivantes:

- superposition des cartes traitant :
 - des zones d'intérêt écologique,
 - des zones d'intérêt géologique,
 - des classifications de zones au sein des POS/ PLU,
- susciter la consultation élargie prévue par la loi SRU au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU.

Les professionnels souhaitent que la CCIG soit le porte-parole et l'organisme fédérateur des intérêts des entreprises dans ce domaine.

IV – L'accès à l'information

4-1 – Le rôle du BRGM

Renforcer la connaissance des ressources minières, au bénéfice des opérateurs et des Collectivités, par le rétablissement d'un Bureau d'Aide Technique du BRGM.

Objectifs :

- gain de temps pour les phases d'exploration et / ou d'exploitation,
- fonctionnement facilité des instances décisionnelles,
- émergence d'activités nouvelles à partir de l'exploitation de ressources minières autres que l'or,
- lien avec les documents d'urbanisme (POS / PLU).

Modalités :

- exploitation de données issues des travaux du Bureau Minier Guyanais et de l'Inventaire minier du BRGM (1975-1996),
- assistance à l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) sur les ressources minérales et à l'exploitation des résultats correspondants,
- répondre aux besoins des opérateurs.

Un acteur : le BRGM et des moyens nécessaires

³ Plan d'occupation du sol

4-2 Utilisation de nouvelles technologies

Bénéficiaire de l'imagerie satellitaire pour positionner le potentiel minier par rapport aux différentes zones d'aménagement.

Objectifs :

- adéquation entre l'inventaire, la caractérisation du potentiel minier et l'existence, l'évolution des zones d'aménagement diverses (économiques, urbaines, agricoles ...)
- gain de temps pour les phases d'exploration et / ou d'exploitation
- fonctionnement facilité des instances décisionnelles
- émergence d'activités nouvelles à partir de l'exploitation de ressources minières autres que l'or
- lien avec les documents d'urbanisme (POS / PLU)
- lien avec la réflexion relative à la création d'un "espace minier artisanal"

Modalités :

- accès à l'information et assistance à l'exploitation des résultats correspondants
- établissement d'une cartographie annuelle
- adéquation aux besoins des opérateurs

Un partenaire : l'EPAG (Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane)

Un opérateur : le Conseil Régional

Des partenaires financiers : l'Etat / l'Europe / le Conseil Régional

(le faible coût de l'utilisation de l'imagerie satellitaire a été mis en avant)

-oo0oo-

I - Politique de formation dans le domaine « Activités minières »

La profession fait état de problèmes rencontrés pour trouver sur le marché de l'emploi des compétences techniques et professionnelles dans les métiers de plombier, mécanicien BTP, électricien BTP, chauffeur d'engins, technicien en matière d'explosifs, foreur, opérateur topographe, dessinateur DAO, etc.

L'idée retenue serait d'évaluer les besoins des deux professions - activité minière et BTP - afin d'organiser une démarche concertée auprès des bailleurs de fonds (Conseil Régional, Etat, Conseil Général), de façon à mettre en place un système de formation visant une réponse rapide, et à coordonner avec l'Education Nationale une réponse adaptée dans le moyen et le long terme.

La profession s'engage à organiser une information sur les différents métiers du secteur aurifère. De plus, elle souhaite rendre plus attractives, auprès des jeunes guyanais, les conditions d'accueil et de vie sur les chantiers.

- ➔ Pour ce faire, elle proposera des rythmes de travail adaptés et des rémunérations motivantes.

Les participants sont conscients que la mise en place de ces filières « Activités Minières » et « Travaux Publics » nécessiterait du temps pour préparer des jeunes motivés sur de longs cursus de formation.

La profession rappelle qu'il sera nécessaire d'intégrer d'autres paramètres liés à la spécificité du métier :

- ➔ l'annualisation du temps de travail ;
- ➔ l'exonération des charges au delà des 140 % du SMIC ;
- ➔ le coût énergétique des carburants et notamment des taxes importantes versées au fonds routier. Il a été proposé, dès que les besoins de main d'œuvre auraient été collectés, tant dans l'activité minière, que dans les travaux publics, de présenter à la réflexion du S.P.E. (Service Public de l'Emploi) les moyens adaptés pour la mise en œuvre du programme de formation.

II - Habilitation pour exercer la profession minière

La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) rappelle que l'instruction distingue l'opérateur déjà connu de l'opérateur nouveau.

Concernant **l'opérateur déjà connu**, la DRIRE doit tenir compte des ses antécédents afin de prendre une décision.

Quant à l'**opérateur nouveau**, la DRIRE appuie son instruction sur :

- ➔ attestations d'anciens employeurs,
- ➔ contrats de travail,
- ➔ capacités à diriger un chantier d'exploitation.

Pour la profession, il est nécessaire de contrôler les capacités de ceux qui souhaitent entrer dans ce secteur d'activité.

Le métier exige une professionnalisation de l'exploitant qui pourrait par exemple prendre la forme d'un diplôme ou d'un titre à définir entre les professionnels et l'Etat.

III - Simplification des formalités administratives pour les personnes étrangères

- Pour des raisons de coûts et d'éloignement géographique, la profession souhaiterait que les visites OMI (Office des Migrations Internationales) et Médecine du Travail soient réalisées le même jour. Une concertation entre l'OMI et la Médecine du Travail pourrait être envisagée.
- L'URSSAF demande l'extrait de naissance des étrangers. Ce document n'est pas toujours facile à obtenir.
 - ➔ La profession souhaiterait que l'étranger puisse présenter sa carte d'identité qui porte les références de son extrait de naissance.
- La profession souhaiterait pouvoir envoyer la Déclaration Unique d'Embauche immédiatement après la visite de l'OMI avant la délivrance du numéro d'APT⁴
 - ➔ La Direction du Travail se rapprochera de la C.G.S.S. pour étudier cette demande.
- La profession souhaite examiner sur un plan pratique des simplifications de la procédure d'instruction des dossiers de titre de séjour avec la Préfecture.
 - ➔ Le Directeur du Travail propose de demander une réunion technique avec les services de la Préfecture sur ce sujet.

IV - Mise en conformité des sociétés concernant l'établissement du document unique

Après une longue discussion, il a été convenu que la profession présentera à la DRIRE un guide méthodologique à l'instar de ce qui a été fait dans le BTP, qui sera conforté par les spécificités des conditions de travail de chaque entreprise, en concertation avec les instances représentatives du personnel, ou à défaut avec les salariés.

Une aide à la rédaction de ce document pourrait être sollicitée auprès de l'ARACT (Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

⁴ Autorisation Provisoire de Travail

V - Possibilités d'aides financières à la formation

Il y a lieu de distinguer les concours financiers indirects liés à la formation des demandeurs d'emplois, des concours directs liés à la formation des salariés.

Sur ce point, il a été acté d'étudier la possibilité de mettre en place un contrat d'étude prospective et au moins, d'affiner la connaissance de ces aides par une réunion technique avec les services concernés.

Il a été évoqué la possibilité de recourir à un consultant privé pour informer la profession.

-oo0oo-

Atelier n°3 - Environnement, Amélioration Technique et Sécurité

Les échanges ont amené les participants à aborder les principaux thèmes suivants :

- les professionnels sont conscients des effets du mercure sur la santé publique (des populations du fleuve) et sur l'environnement.
Les deux sources de mercure sont identifiées (le mercure mis en œuvre par les techniques d'extraction de l'or et le mercure naturel contenu dans le sol re-largué suite à l'exploitation minière : déboisement, retournement des sols...).
- les techniques à mettre en œuvre pour éviter de recourir à l'usage du mercure.
- les techniques de réhabilitation des sites en fin d'exploitation pour éviter que l'érosion n'entraîne du mercure dans les eaux (lessivage des sols dénudés).
- la mise en sécurité des approvisionnements en carburant des sites miniers.
- les moyens mis en œuvre par l'Administration pour lutter contre l'orpaillage clandestin.

Exposés :

M. Laurent BORDE (DRIRE) présente des photos de chantiers bien tenus et mal tenus du point de vue environnemental et la technologie des tables vibrantes.

M. Fabien REYNAUD (GSMG – Groupement des Sociétés Minières de Guyane) expose plus en détail les techniques faisant intervenir du mercure et celle sans mercure, à savoir l'emploi de **tables vibrantes**. De son exposé il ressort que l'emploi de tables vibrantes est fiable - du point de vue du taux d'or extrait - et peu onéreuse à mettre en œuvre. Cependant, il existe une réelle nécessité d'informer les chefs d'entreprises, d'un point de vue technique et environnemental, sur ces pratiques propres.

Les propositions suivantes sont nées de ces échanges :

I - Créer un Centre Technique Minier.

Objectifs :

Créer un relais d'informations et de formation, avec notamment une participation active d'opérateurs miniers ayant mis en place des technologies propres en retour d'expérience (ex. de M. Divino ELOI de CASTRO).

Des partenaires :

Les partenaires techniques et financiers pouvant accompagner cette proposition sont la DRIRE, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et l'ONF, entre autres.

II - Aider les artisans miniers à mettre en place des technologies propres ne faisant plus appel au mercure

Objectifs :

Réduire les impacts de la mise en œuvre du mercure par amalgamation, pour l'extraction de l'or, en proscrivant son utilisation. Une charte de bonnes pratiques environnementales de la profession pourrait voir le jour.

Des partenaires :

Les partenaires techniques et financiers pouvant accompagner cette proposition sont la DRIRE, la DIREN et l'ONF, entre autres sur des fonds européens...

III - Création d'un laboratoire de traitement et d'affinage de l'or hors site, commun à plusieurs artisans via un GIE par exemple.

Objectifs :

Mutualiser les coûts de traitement et limiter les impacts pour l'environnement d'un traitement in situ.

Des partenaires :

À définir, peut-être la DRIRE dans l'optique d'une opération collective d'artisans souhaitant mieux maîtriser les impacts de leurs activités.

La CCIG a été sollicitée pour mener une étude sur la faisabilité d'un tel projet.

IV - Création d'un groupe de travail sur la réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation.

Objectifs :

Etablir un cahier des charges des mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter les sites miniers en fin d'exploitation (analyse du site, cas de l'eau, des sols mis à nu... solutions à retenir).

Répondre aux impératifs de la réglementation et limiter les actions de l'érosion sur les sites miniers qui ne sont plus exploités, en réaménageant les régimes hydrauliques des sites (permettre aux « criques⁵ » de retrouver leur tracé originel) et notamment en les revégétalisant.

Des partenaires :

Les partenaires techniques pouvant accompagner cette proposition sont la DRIRE, la DIREN, l'ONF, le BRGM et des spécialistes du domaine tels des botanistes...

⁵ Petits cours d'eau

V - Création d'un hélicoptère au plus près des sites miniers.

Objectifs :

Améliorer la sécurité des approvisionnements des sites d'orpaillage. L'hélicoptère du PK 9 (piste de Bélizon) dimensionné pour recevoir 300 rotations/an en reçoit actuellement près de 2 000, ce qui pose un réel problème de sécurité aux sociétés d'hélicoptères qui assurent ces rotations.

Rapprocher un hélicoptère des sites miniers serait la garantie pour les utilisateurs de payer un moindre coût sur les acheminements des ravitaillements.

Des partenaires :

La CCIG a été sollicitée pour mener une étude de faisabilité en collaboration avec les sociétés d'hélicoptères et l'ONF.

Le financement pourrait se faire par une taxe sur les atterrissages.

VI - Création des assises de la sécurité.

Objectifs :

Etablir si les moyens d'action sont suffisants et sinon que faire pour y remédier.

Mieux appréhender les problèmes des professionnels suite à des opérations « ANACONDA » menées dans leur secteur : pillage de la part de clandestins qui retournent au Brésil après avoir tout perdu. Améliorer la qualité du renseignement pour rendre plus efficaces les opérations menées.

Des partenaires :

La profession, la gendarmerie, les services de l'état concernés (DRIRE, DIREN, l'ONF...)

VII - Organiser la lutte en amont et en aval des sites d'orpaillages clandestins.

Objectifs :

S'en prendre directement aux réseaux qui entretiennent ce travail clandestin en s'attaquant aux filières logistiques.

Envisager de ne permettre au comptoir d'or de n'acheter que l'or de personnes ou de sociétés détentrices d'un titre minier.

Une idée d'un opérateur minier : geler pendant quelques années la délivrance de titres miniers le temps d'assainir et de faire le bilan de la filière.

Enfin, il a été avancé l'idée d'associer la profession au Comité Orpaillage créé à l'issue du rapport de Madame la Députée Christiane TAUBIRA. Ce Comité (composé des services de l'Etat) se veut être un pôle de compétences relatif à la question du mercure.

La DIREN, par la voix de sa Directrice Madame Claire JOANNY, demande l'élargissement de ce Comité aux acteurs économiques concernés.

Le deuxième aspect sécuritaire est lié à la lutte contre l'orpaillage clandestin. Le Colonel DANEDE, Commandant de la Gendarmerie, a rappelé la volonté de politique forte du gouvernement de lutter contre ce phénomène au travers des opérations « ANACONDA » qui ont démarré il y a 18 mois et qui commencent à porter leurs fruits.

En quelques chiffres : 31 opérations « ANACONDA », 1667 clandestins expulsés, 60 kg de mercure saisis, depuis 2002.

M. Hervé GERMANI (GSMG) déclare aux noms des opérateurs miniers que la profession reconnaît et apprécie les actions menées contre l'orpaillage clandestin. Néanmoins, il évoque un manque manifeste de moyens.

-oo0oo-

Atelier n°4 - Financement et Fiscalité

Les échanges ont amené les participants à aborder les principaux thèmes suivants :

- le financement public en faveur de la filière,
- l'accès au financement bancaire,
- la fiscalité.

Les propositions suivantes sont nées de ces échanges :

I - Affecter le produit des saisies de matériels et d'or à la réhabilitation des sites exploités illégalement et clandestinement.

Objectifs :

- Affecter à une utilisation locale le produit d'une confiscation effectuée localement
- Réparation des dégâts causés par l'exploitation illégale, par le biais du produit de cette exploitation

Des modalités à définir :

- création d'un fonds spécial,
- professionnels se portant partie civile,
- versement par l'Etat d'une contrepartie du produit de la vente des biens concernés, mutualisé du fait de la loi.

Un acteur pressenti :

- La CCIG, coordinateur d'un groupe de travail sur ce thème

II - Finaliser la réflexion sur la problématique de la détaxe du carburant en faveur du secteur minier.

Objectifs :

- Mettre en œuvre la convention signée entre l'Etat, la Région, et les professionnels,
- Appréhender les difficultés liées à l'éventuelle disparition d'une ressource fiscale et à sa compensation, notamment au regard de l'affectation d'une partie du produit de cette taxe à d'autres Collectivités que la Région,
- Alléger les charges d'exploitation des opérateurs miniers.

Un acteur pressenti:

- La CCIG, coordinateur d'un groupe de travail sur ce thème.

III - Créer les conditions de la bancarisation des entreprises du secteur, par un dispositif d'accompagnement collectif et individuel approprié.

Objectifs :

- Faciliter l'accès des opérateurs au crédit bancaire,
- Favoriser l'action sur la durée à la différence de l'action ponctuelle,
- Offrir au secteur bancaire une vision objective de la situation économique des opérateurs.

Modalités :

- Action collective suivie d'actions individualisées (formation – action, mini audits, droit de tirage pour du conseil),
- Importance d'une personne ressource : financement à prévoir en amont,
- Rôle de l'IEDOM en tant que relais de sensibilisation auprès du secteur bancaire et de pourvoyeur d'une information, qualitative et quantitative, au travers de ses études conjoncturelles.

Un acteur pressenti:

- La CCIG, coordinateur d'un groupe de travail sur ce thème.

IV - Solutionner la problématique de la durée d'amortissement du matériel d'exploitation dans le cadre du recours à la défiscalisation.

Objectifs :

- Eviter la remise en cause des avantages fiscaux liés à la défiscalisation,
- Rendre opérationnel le recours à la défiscalisation pour les matériels concernés.

Modalités :

- Communication, par les professionnels, des éléments correspondants à la Direction des Services Fiscaux,
- Interrogation par celle-ci du Service de la Législation Fiscale à Bercy pour prise en compte de cette problématique.

V - Apporter des réponses opérationnelles concernant les procédures de paiement en espèces et en or.

Objectifs :

- Rationaliser les pratiques,
- Tenir compte des contraintes et de la réalité du terrain en matière de :
 - plafonnement et taxation des paiements en espèces, notamment des salaires,
 - taxation sur les métaux précieux dans le cadre d'un paiement en or.

Un acteur pressenti:

- La CCIG, coordinateur d'un groupe de travail sur ce thème.

VI - Associer les comptoirs d'or à une démarche en faveur d'une taxation rationnelle des exportations et d'un meilleur contrôle des activités concernées.

Objectifs :

- Eviter le paiement d'octroi de mer intérieur pour des produits destinés à l'exportation,
- Faciliter le contrôle des productions exportées.

Modalités :

- Révision de la qualification douanière des comptoirs d'or : régime d'entrepôt sous douanes ou d'entrepôt de réexportation,
- Garantie sur les métaux précieux par le jeu du poinçon sur l'or.

Un acteur pressenti:

- La CCIG, coordinateur d'un groupe de travail sur ce thème.

-oo0oo-

Conclusion

Au cours de ces ateliers, des orientations susceptibles de favoriser le développement de la filière minière ont pu être dégagées.

Les revendications exprimées par les opérateurs miniers, qui désirent non seulement développer mais également régulariser leur activité, portent en particulier sur la formation professionnelle. Une formation technique, prenant en compte l'apprentissage de méthodes d'exploitation plus respectueuses de l'environnement (méthode par gravimétrie), mais aussi administrative et comptable.

1. Les atouts du secteur

- L'orpaillage est une réalité, dont l'interdiction n'est pas imaginable, mais qui doit, au contraire, être soutenue, au même titre que l'exploitation d'autres substances minérales, pierres précieuses et semi-précieuses, diamant, minéraux industriels...
- Le potentiel minier reste très important, en terme de volume et d'impact économique,
- Existence d'un cadre réglementaire et institutionnel.
- **Forte attente des professionnels du secteur en terme de reconnaissance de leur activité notamment industrielle.**

2. Les contraintes

- Absence de technologie et de financement,
- Cadre institutionnel peu efficace et relations conflictuelles,
- Prise en compte du non-renouvellement des réserves et de l'atteinte à l'environnement.

3. La mise en place d'une réelle Politique Minière de développement économique :

- intégrant l'activité minière aux politiques « environnementales », (ex : prise en compte de la ressource minière dans la délimitation du Parc de la Guyane),
- tenant compte d'un accès « transparent » à la ressource, notamment dans l'octroi des titres miniers (évolution du Code Minier),
- intégrée dans la Politique Régionale et dans les Politiques Communales d'aménagement du Territoire,
- mettant en place des mesures d'accompagnement :
 - ◆ renforcement de la connaissance des ressources minières, notamment par l'utilisation de l'imagerie satellitaire ...
 - ◆ mise en place d'un accompagnement technique, notamment sur l'utilisation de moyens de production sans mercure et sur les aspects de re-végétalisation.

4. La mise en place d'une Politique de Formation et d'une Politique Sociale

Toutes deux adaptées à leur secteur d'activité :

- mettant en place un système de formation visant à donner une réponse rapide et à coordonner avec l'Education Nationale une réponse adaptée dans le moyen et le long termes,
- créant une « habilitation » à l'exercice d'un métier d'exploitant minier (accès à la ressource),
- simplifiant les formalités administratives d'embauche pour les personnes étrangères.

Financement de la formation : sur ce point, il a été acté d'étudier la possibilité de mettre en place un contrat d'étude prospective ou tout au moins d'affiner la connaissance de ces aides par des réunions techniques avec les services concernés,

La charte de bonne conduite : il a été retenu le principe de présenter à la DRIRE un guide méthodologique à l'instar de ce qui a été fait dans le bâtiment, qui sera conforté par les spécificités des conditions de travail de chaque entreprise, en concertation avec les instances représentatives du personnel, ou à défaut avec les salariés.

5. Le renforcement de la Politique d'éradication de l'orpaillage clandestin

Les actions « Anaconda » de la Gendarmerie Nationale se sont avérées efficaces, grâce à la mise en place d'opérations d'envergure contre l'orpaillage clandestin et l'immigration irrégulière qui en est, pour une large part, le corollaire.

Ces opérations ont ainsi permis le démantèlement de plusieurs installations, la saisie et la destruction de matériels, ainsi que l'expulsion de près de 2000 étrangers en situation irrégulière.

Cependant, l'activité clandestine tend à se développer de façon exponentielle, minimisant ainsi l'action de l'Etat.

L'activité clandestine est source d'insécurité. Il apparaît difficile de bâtir une filière industrielle dans de telles conditions.

Des moyens supplémentaires doivent être envisagés et programmés, afin d'éradiquer totalement cet aspect de l'activité aurifère en Guyane.

6. La position de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane

Au delà de la structuration de la filière aurifère, l'émergence d'une filière extractive des ressources minérales est un des enjeux prioritaires de l'environnement productif en Guyane.

Les différents travaux de recherches réalisés au cours des dernières années ont donné des résultats prometteurs et ouvrent des perspectives intéressantes pour une exploitation industrielle.

Il est important de conforter et d'accompagner le secteur aurifère. Il faut continuer de favoriser la coexistence des différentes catégories d'exploitants miniers - les artisans, les PME-PMI et les sociétés minières internationales - et les assister en tenant compte de leurs spécificités et de leurs moyens d'actions.

Il apparaît opportun que l'on s'attaque aux domaines liés à ce secteur - le développement économique, l'environnement, la santé, l'impact social, les bénéfices directs ou indirects tirés de, de l'industrie minière, les conditions de travail et la sécurité.

Cependant, il est aussi primordial d'envisager la diversification des ressources exploitables, tant pour le secteur artisanal, que dans une perspective industrielle. Le développement économique du département pourrait être basé sur l'exploitation de nouvelles filières d'extraction à haute valeur ajoutée, et ainsi tenir compte de la notion de raréfaction des "ressources non renouvelables" et des exigences des marchés mondiaux.

Aujourd'hui, une bonne partie (environ 1/3) du territoire est une zone protégée et l'industrie minière (au sens large) est cantonnée exclusivement sur le centre et le nord-ouest guyanais. Cette interdiction bénéficierait principalement aux sites d'orpaillage clandestins, car peu survolés et donc peu contrôlés.

Au vu des enjeux liés aux nécessités de développement économique et aux exigences législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement, il importe que les choix, ainsi que le parti d'aménagement du territoire régional, se fassent dans une logique de développement durable.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane entend y apporter sa pleine contribution.

Remerciements

Toutes nos félicitations et notre gratitude à l'ensemble des partenaires pour leur contribution à la réalisation du séminaire :

*Madame Christiane TAUBIRA – Députée de Guyane
Monsieur Ange MANCINI - Préfet de la Région Guyane
Monsieur Antoine KARAM - Président de Région
Monsieur Roger-Michel LOUPEC - Président du CESR
Monsieur Paulo TRABALLI BOZZI - Consul du Brésil
Monsieur Hermes LIBRETTO - Consul du Suriname
Madame Jocelyne BELIZAIRE - Consul d'Haïti
Madame Chantal BERTHELOT - Vice Présidente du Conseil Régional
Monsieur Daniel MACHINE - Conseiller Régional
Monsieur Gérard PEZERIL - Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie
Monsieur Philippe COMBE - Directeur de la DRIRE
Monsieur Daniel CUCHEVAL - Directeur de la DDTEFP
Monsieur Didier GREBERT - Directeur de l'IEDOM
Monsieur Jean-Louis LASSERRE - Directeur du BRGM
Monsieur Georges-Henry SALA - Directeur de l'IRD
Monsieur Michel BORDERES - Directeur de l'ONF
Monsieur Jean-Philippe DANEDE - Commandant Supérieur de la Gendarmerie de Guyane
Monsieur José GAILLOU - Président du PNRG
Madame Claire JOANNY - Directrice de la DIREN
Monsieur Fabrice BLANCHARD - Délégué de l'OMI
Monsieur Jean-François MILIAN - Société ASARCO (CAMBIOR)
Messieurs Joachim VOGT et Philippe BOBRIE - Société HARDMAN RESOURCES
Le Conseil Régional
La DRIRE
L'IEDOM
La DDTEFP
L'EPAG
L'ADEME
La DAF
La DSDS
La DDE
La Direction des Services Fiscaux
La Douane
Les Gestionnaires de Réserve
Les Associations de protection de la nature
La Cellule Socioprofessionnelle pour la Sécurité en Guyane
L'APAVE
PHYTOTROP (Denis LOUBRY)
La Mission pour la Création du Parc de la Guyane*

Les groupements professionnels :

L'AGIEM, la FEDOMG et le GSMG

Et un remerciement tout particulier à Monsieur Jean-Pierre PREVOT – Président de GUYANOR, qui a su rassembler tous les professionnels du secteur autour de cet objectif.

Les Présidents et les rapporteurs des ateliers.

L'ensemble des intervenants lors du déroulement des ateliers, pour la clarté de leur exposé et leur professionnalisme.

Et l'ensemble du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane qui a su fournir un travail efficace, pour que ce séminaire se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Annexes



Quartz aurifère de Paul Isnard (Guyane Française) – Photo Guyanor Ressources

Annexe 1

1 – Contributions des partenaires « institutionnels »

Sommaire des Interventions

Atelier n°1	Monsieur Philippe COMBE Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche, et de l'Environnement
Politique de l'Etat en matière minière	
<ul style="list-style-type: none">➤ La problématique minière<ul style="list-style-type: none">– accès à la ressource– connaissance du sous-sol ➤ Le panorama minier<ul style="list-style-type: none">– la recherche– l'exploitation ➤ Les actions conduites et à venir<ul style="list-style-type: none">– éradication des exploitations illégales,– amélioration du fonctionnement des sites légaux	

Atelier n°1	Monsieur Michel BORDERES Directeur Régional de l'Office National des Forêts
Prise en compte des activités minières dans le cadre de l'aménagement et de la gestion du massif forestier guyanais :	
<ul style="list-style-type: none">➤ La forêt guyanaise : un patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile.➤ Un espace multifonctionnel (usage traditionnel, ressource en bois, cadre du développement de l'écotourisme... des activités minières)➤ Un cadre global d'aménagement<ul style="list-style-type: none">• les forêts aménagées,• le massif intérieur.➤ Les missions de l'ONF➤ L'ONF et les activités minières<ul style="list-style-type: none">□ Quel plan pour l'activité minière dans le massif forestier guyanais ?<ul style="list-style-type: none">▪ dans les forêts aménagées,▪ dans le massif intérieur.□ Le rôle de l'ONF<ul style="list-style-type: none">▪ instruction des demandes,▪ suivi et contrôle des occupations et des activités,▪ délivrance des ARM (Autorisation de Recherche Minière),▪ veille environnementale / surveillance du massif	

Annexe 2

2 - Activité Minière - Synthèse du document DRIRE

Principe de base de la réglementation minière : les substances minérales appartiennent à l'Etat et non au propriétaire du terrain. L'Etat attribue le droit d'exploiter les substances minérales sans contrepartie financière ; le propriétaire du terrain, quant à lui, reçoit un dédommagement pour les impacts sur sa propriété.

L'Administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer les titres miniers, sous le contrôle du juge administratif, contrôle limité en cas de recours pour excès de pouvoir à celui de l'erreur manifeste d'appréciation et de l'erreur de fait.

Titres Miniers

Recherche

- ARM - Autorisation de recherche minière accordée par l'ONF sur le domaine forestier privé de l'Etat :
 - superficie : de 3 et 20 km²,
 - durée : 4 et 6 mois.

- Convention privée de sous-traitance de travaux de recherches.
Convention accordée à l'intérieur des PER détenus par les sociétés minières et se substituant à l'autorisation du propriétaire (ONF) qui n'est accordée que sur les terrains libres de droits miniers.
Il ne s'agit pas là non-plus d'un titre minier au sens prévu par la réglementation.

- Permis Exclusif de Recherches (PER) :
 - superficie libre, le contour de forme libre,
 - durée : 5 ans – renouvelable 2 fois.*Un PER est délivré par arrêté ministériel, sur avis conforme du Conseil Général des Mines.*

Exploitation

- Concession :
 - superficie libre, le contour de forme libre,
 - durée : 50 ans – peut faire l'objet de prolongations < 25 ans.*Délivrée par décret en conseil d'Etat.*

- Permis d'Exploitation (PEX) :
 - superficie libre, le contour de forme libre,
 - durée : 5 ans – renouvelable 2 fois (max 5 ans).*Délivré par arrêté du ministre chargé des mines.*

- Autorisation d'Exploitation (AEX) - Conçue pour répondre aux spécificités de l'exploitation artisanale :
 - superficie : 1km²,
 - durée : 4 ans – renouvelable 1 fois (max 4 ans).*Délivrée par le Préfet.*

Critères d'attribution des titres miniers

<i>Consultation administrative</i> ⇨	<i>Etude du dossier sur le fond</i> ⇨	<u>Commission des Mines</u>
DRIRE, DIREN, DRAC, DDTEFP, DDE, DAF, DSDS, Services Fiscaux, FAG, ONF, Mairie concernée	DRIRE <ul style="list-style-type: none">- évaluation des capacités techniques et financières du demandeur,- impact social et environnemental	Préfecture Réunion : 1 fois par mois

Commission des Mines

Missions :

- favoriser le développement de l'exploitation aurifère en Guyane dans le respect de la réglementation et de la protection de l'environnement.
- optimiser la gestion des ressources minérales en s'inscrivant dans une logique de développement économique durable de l'activité.
- instruction des demandes d'autorisation et suivi des exploitations dans le domaine des eaux minérales et de la géothermie.

Composition :

Présidée par le Préfet, elle est composée, de **quatre catégories de membres** :

- représentants élus des collectivités territoriales,
- représentants des administrations publiques concernées,
- représentants des exploitants de mines,
- représentants des associations de protection de l'environnement et d'une personnalité qualifiée.

Contrôles effectués par la DRIRE

Les contrôles sont en général effectués par la DRIRE, conjointement et en coordination avec la gendarmerie et la Brigade Nature de l'ONF.

Domaines :

- législation minière (détention de titre minier),
- situation des personnels au regard de la législation relative à l'introduction de main-d'œuvre étrangère,
- respect des règles de l'art (sécurité, environnement, distillation du mercure, etc. ...).

Suites judiciaires :

- infractions aux dispositions du Code Minier (absence de titre, non-respect des prescriptions techniques, ...).
- infractions aux dispositions de la réglementation sur la protection de l'environnement (Loi sur l'eau).
- infractions aux dispositions relatives à la situation des étrangers sur le territoire et au Code du Travail.

Suites administratives :

- mise en demeure de cesser les travaux pour les chantiers qui anticipent l'autorisation administrative.
- mise en demeure de remédier aux défaillances constatées dans la conduite des travaux.
- retrait du titre minier.
- exécution d'office de mesures conservatoires.
- refus d'octroi d'autres titres.

Lutte contre l'orpaillage illégal et clandestin

« La lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane n'est généralement abordée que sous le seul aspect des actions de répression, menées sur le terrain par les forces de gendarmerie, contre les sites pris en flagrant délit d'exploitation aurifère illégale, sur lesquels on ne trouve que de la main-d'œuvre étrangère et pour lesquels il n'est pas connu de commanditaire local.

Cette approche, telle qu'elle est pratiquée depuis plusieurs années, et bien qu'elle soit nécessaire, a démontré, en particulier que l'action répressive seule, sur le terrain, n'atteint généralement pas les objectifs prévus et démontre une efficacité très limitée dans le temps car les sites démantelés retrouvent quelques jours plus tard leur activité initiale, conduite en règle générale par les mêmes ouvriers clandestins qui avaient fait l'objet de mesures d'expulsion, et au moyen de nouveaux matériels qui ont pu être acheminés sans difficulté sur le site.

Cette approche n'est a priori pas suffisante dans la mesure où elle atteint très vite les limites des moyens disponibles et que l'amélioration significative de ses résultats dans la durée se traduit en termes de besoins en effectifs, en potentiel aérien hélicoptère et en moyens lourds de transport pour l'évacuation des matériels saisis.

Pour éradiquer ce phénomène qui persiste et tend à gagner en ampleur, il paraît certes nécessaire de maintenir une pression suffisante des forces de l'ordre, mais il semble surtout indispensable d'envisager la lutte contre l'orpaillage clandestin de manière plus globale de façon à démanteler en amont les filières qui favorisent son apparition et entretiennent son activité à travers les ravitaillements logistiques (nourriture, carburant, matériels et pièces de rechanges...), la fourniture de main-d'œuvre et la mise à disposition de structures de vie (épiceries, débits de boissons, lieux de prostitution...). ».

3 - Les méthodes d'exploitation

On peut observer que les **méthodes d'exploitation de l'or** qui sont déterminées par le type de gisement :

- **l'or primaire** nécessite des méthodes lourdes et coûteuses pour extraire, broyer, concasser la roche (souvent du quartz), puis récupérer l'or par cyanuration,
- **l'or secondaire** étant aggloméré le plus souvent dans une roche meuble, les méthodes sont plus rustiques et moins coûteuses, la récupération se faisant par gravimétrie compte tenu de la densité élevée de l'or . On utilisait autrefois la pelle, la pioche et la batée.

Dans le lit vif des rivières, l'exploitation est faite à l'aide de barges et de plongeurs. La mobilité de ces installations en rend le contrôle difficile.

Pour exploiter l'or alluvionnaire dans le lit sec des rivières, les entreprises utilisent la méthode dite "brésilienne".

Le recours intensif à cette méthode, ancienne mais remise au goût du jour au Brésil, a relancé vigoureusement l'orpaillage en Guyane depuis quelques années.

Dans le lit sec ou asséché d'une rivière, elle consiste à utiliser une ou deux lances à incendie de gros calibre (lances " Monitor ") pour abattre la couche sédimentaire et une pompe à gravier pour amener le mélange (la pulpe) sur une table de triage garnie de moquette (sluice), où l'or, plus lourd, se déposera et sera ensuite amalgamé au moyen de mercure.

Les risques liés au mercure

La même problématique pour tous les pays du bassin amazonien.

Les travaux de recherche se poursuivent en Guyane sur la pollution mercurielle liée à la pratique de l'orpaillage.

- risques neurotoxiques chez l'enfant liés à l'exposition au méthylmercure.
Ces symptômes sont suffisamment inquiétants pour que des mesures de réduction de l'exposition des populations soient envisagées,
- risques alimentaires pour les populations se nourrissant de certains poissons carnivores vivants dans des zones de rejet du mercure.

La grande similitude des problèmes rencontrés par les différents pays dans la région amazonienne rend aujourd'hui nécessaire la confrontation des données recueillies et les acquis des recherches réalisées sur ces différents sites.

4 - Le Parc National

Historique

Le Parc National, appelé « Parc de la forêt Guyanaise », occupera le tiers méridional de la Guyane Française. Initialement, le projet d'un « Parc du Sud » avait été proposé par le gouvernement français à la Conférence des Nations Unis sur l'Environnement et le Développement en 1992.

Ce projet a été abandonné en 1996 suite aux fortes objections des autorités politiques et spirituelles des peuples autochtones et des forêts ainsi que des organisations écologiques. Parmi ces objections figuraient l'absence de reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones et des forêts et l'exclusion de certaines zones du Parc à cause de leur potentiel minier (diamant et or).

En 1997, une nouvelle méthode de travail a été définie par les membres du Comité de Pilotage ; trois commissions thématiques ont été formées

- Commission «Champ de compétences du Parc»,
- Commission «Respect des modes de vie»,
- Commission «Parc et activités minières » : chargée de délimiter la zone du futur parc et les zones d'activités minières sur la base des analyses relatives aux potentiels écologiques et miniers du sud en tenant compte du contexte social et humain.

Mission d'étude pour la création d'un parc du sud

Créée en février 1993, au lendemain du sommet de la terre à Rio (Brésil), la mission d'étude pour la création du parc de la Guyane a pour objectif de mettre en place tous les outils destinés à la réalisation du futur parc de la forêt guyanaise.

La mission d'étude dépend du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) via la direction de la Nature et des paysages. Au niveau local, elle est placée sous l'autorité du Préfet de Région et a pour partenaire privilégié la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).

La Mission d'étude est composée d'environ une trentaine de membres et dirigée par une chef de mission et un comité de pilotage.

Elle est constituée de trois commissions thématiques :

- Respect des modes de vie des populations et développement durable,
- Organisation et champs de compétences du Parc,
- Zonage ; commission traitant, notamment, de la problématique de l'exploitation minière.

Les missions

Les différentes actions sont menés dans une optique de développement durable :

- Soutenir la politique sociale dans chacune des zones du parc, dans le respect des spécificités sociales et culturelles,
- Proposer une politique de formation, des emplois directs et indirects pour éviter l'exode et inciter les originaires à revenir travailler dans leur commune,

- Réfléchir à une véritable politique d'aménagement urbaine (aménagement d'espaces verts, aires de jeux, lieux d'exposition etc.),
- Relancer certains produits comme par exemple la fabrication de briques rouges à Saül,
- Valoriser et soutenir les savoirs-faire locaux en matière de construction traditionnelle,
- Définir un véritable plan de développement touristique adapté à chacune des zones du parc.

Cartographie

La commission « Parc et activités minières » (1998) avait pour mandat de faire des propositions sur la définition d'une ligne de partage entre le futur parc et l'exploitation minière à partir de l'analyse des potentiels écologique et minier du sud guyanais et la prise en compte du contexte social et humain du territoire concerné.



_____ *Proposition de délimitation du Parc National – Juin 1998*

_____ *Proposition des professionnels miniers – Novembre 2003*

Lors de la réunion d'information de la Mission pour la Création du Parc de la Guyane, tenue à MARIPASOULA, les 25 et 26 novembre 2003, les professionnels du secteur minier (AGIEM, FEDOMG et GSMG) ont proposé une nouvelle délimitation.

Cette dernière consiste en la mise en place d'une zone périphérique, dans laquelle l'activité minière serait possible, moyennant des règles strictes en matière d'exploitation et d'environnement.

Annexe 5

5 - Organisation Technique du Séminaire

Atelier n°1	
Président de Séance Monsieur Bernard BOULLANGER Président des MPI Vice-Président de la Commission de l'Industrie CCI Guyane	
<u>Rapporteurs</u>	
Monsieur Laurent BORDE Secrétaire Général Chef de la Division «Activités Minières» DRIRE	Monsieur Luc BATAILLE Directeur de la Prospection et du Développement - CCI Guyane
Atelier n°2	
Président de Séance Monsieur Philippe NONNON Président de la Commission des Equipements Portuaires de la CCI Guyane	
<u>Rapporteurs</u>	
Monsieur Daniel CUCHEVAL Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Monsieur Charles GABRIELE Directeur de la Formation - CCI Guyane
Atelier n°3	
Président de Séance Monsieur Raymond ABCHEE 1 ^{er} Vice Président de la CCI Guyane	
<u>Rapporteurs</u>	
Monsieur Laurent BORDE Secrétaire Général Chef de la Division «Activités Minières» DRIRE	Monsieur Georges CUYSSOT Chargé de Mission Environnement Direction Prospection et Développement CCI Guyane
Atelier n°4	
Président de Séance Monsieur Jean-Marie BRANDON Délégué Consulaire – Commission de l'Industrie CCI Guyane	
<u>Rapporteurs</u>	
Monsieur Didier GREBERT Directeur de l'IEDOM	Monsieur Luc BATAILLE Directeur de la Prospection et du Développement - CCI Guyane
Chef de Projet	
Monsieur Louis-José LATOUCHE Chef du Service Développement Economique et Industriel CCI Guyane	

6 – Quelques adresses

AGIEM

Association Guyanaise Interprofessionnelle d'Exploitation Minière
(PMI)

Mme Carol OSTORERO – Présidente

C/o Mach Deal – PK 2,5 route de Baduel

12 lot Dufournier

97300 CAYENNE

Téléphone : 05 94 29 66 02 – Télécopie : 05 94 31 41 86 – email : carol@machdeal.gf

FEDOMG

Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane

M. André-Joseph GANTAUME - Président

M. Gianni WAYA – Directeur

48, bis rue Schoelcher

97300 CAYENNE

Téléphone : 05 94 32 15 79 – Télécopie : 05 94 35 42 99

La FEDOMG regroupe 3 syndicats de PMI/PME et artisans

SOGUY

Syndicat des Orpailleurs de Guyane

M. Richard PARESSEUX – Président

Mont St Martin – BP 679

97335 CAYENNE CEDEX

Tél./Fax : 05 94 30 95 07

APOGE

Association des Producteurs d'Or de Guyane

M. Antoine LEVEILLE - Président

2, rue Molé – BP 1126

97300 CAYENNE

Tél./Fax: 05 94 29 45 28

SMOG

Syndicat Minier de l'Ouest Guyanais

M. Abango ADAM – Président

La Charbonnière

97320 SAINT LAURENT DU MARONI

Téléphone : 05 94 34 08 90 – Télécopie : 05 94 34 15 74

GSMG

Groupement des Sociétés Minières de Guyane

(PMI & sociétés minières internationales)

M. Fabien REYNAUD – Président

Compagnie Minière de Boulanger – PK 1

RN3 route de Dégrad-des-Cannes – BP 1170

97346 CAYENNE CEDEX

Téléphone : 05 94 37 91 65 – Télécopie : 05 94 30 84 95

Page de garde - Photos

1		
2		
3	4	
5	6	8
7		

1-2-3-4 *Mine aurifère industrielle – Photo Cambior*

5-6-7 *Exploitation d'or alluvionnaire de Roura (Guyane Française)
Photo Compagnie Minière Boulanger*

8 *Pépites d'or de Guyane – Photo CCI Guyane*